

Tél. : 04 66 56 39 32 ou 04 66 56 39 24

pref-funeraire@gard.gouv.fr

Inhumation dans un cimetière confessionnel

Le principe de droit commun est l'inhumation dans un cimetière communal.

La création ou l'agrandissement de cimetières privés sont proscrits.

Des inhumations demeurent possibles dans les cimetières confessionnels privés israélites et protestants, dans les conditions énoncées à l'article L.2223-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sur autorisation préfectorale.

L'autorisation est délivrée sur présentation des documents suivants :

- **Demande écrite présentée par un membre de la famille (page 2) et signée ;**
- **Acte de décès délivré par le maire ;**
- **Certificat de décès délivré par le médecin ;**
- **Autorisation de fermeture de cercueil délivrée par le maire ;**
- **Attestation du représentant du culte sur le nombre d'emplacements disponibles dans le cimetière privé**
- **Avis du maire de la commune où se situe le lieu d'inhumation ;**
- **s'il y a lieu, l'attestation de crémation délivrée par le responsable du crématorium pour une urne ;**

**Sous-préfecture d'Alès
Bureau de la réglementation funéraire et des associations
Service départemental du funéraire**

Tél. : 04 66 56 39 32 ou 04 66 56 39 24

pref-funeraire@gard.gouv.fr

Demande d'inhumation dans un cimetière confessionnel
Formulaire et pièces à transmettre à : pref-funeraire@gard.gouv.fr

Je soussigné(e),

NOM et prénom du demandeur.....

Adresse :

Courriel :

lien de parenté avec le défunt.....

ayant qualité pour pourvoir aux obsèques,

sollicite l'autorisation d'inhumer :

le corps

l'urne contenant les cendres

de NOM et prénom du défunt :

Né(e) le : A (commune, pays) :

Décédé(e) le : A (commune) :

dans le cimetière confessionnel (adresse) :

commune de :

date de la dernière inhumation et lien de parenté avec la dernière personne inhumée :

.....

.....

L'inhumation est prévue le : (jour).....à (heure)..... **h**

Fait àle signature :